

# **Projet Alimentaire du Territoire Lyonnais Vers quelles coopérations interterritoriales ?**

**Quelques éléments préalables aux ateliers**



# Vers une construction progressive d'une gouvernance alimentaire territoriale

**« La gouvernance alimentaire territoriale désigne ainsi un nouvel ensemble de coopération entre les différents acteurs et échelons d'intervention géographiques, dont l'arène commune est l'enjeu alimentaire »**

Terres en Ville

## La gouvernance alimentaire : un des objectifs de la stratégie alimentaire métropolitaine

« Le fonctionnement du territoire et la diversité des ressources et des savoir-faire dépassent largement les limites administratives de la Métropole de Lyon. Il y a une forte interdépendance entre l'agglomération lyonnaise et les territoires alentours. Comme la gestion de l'eau, l'alimentation est une ressource dont la question mérite d'être envisagée à l'échelle de ce grand territoire. »

L'alimentation étant un sujet intersectoriel qui implique diverses typologies d'acteurs, une évolution coordonnée nécessite une réelle gouvernance métropolitaine. La coopération politique au sein de la Métropole, mais aussi avec les territoires voisins, est un élément clé pour faciliter le rapprochement de l'ensemble des parties prenantes des systèmes économiques et alimentaires. »

*Stratégie alimentaire métropolitaine, juin 2019*

**Onze objectifs principaux pour une stratégie alimentaire métropolitaine** ont été définis suite à la mobilisation d'un panel d'acteurs locaux, de tous horizons, d'experts de renommée internationale, une enquête sur les pratiques de consommation alimentaire des métropolitains, une analyse du métabolisme alimentaire du territoire, et une contribution du Conseil de Développement local.

Le conseil métropolitain a voté ces orientations stratégiques le 24 juin 2019.

**Le onzième objectif stratégique, condition de réussite d'un projet alimentaire territorial, consiste à construire une gouvernance alimentaire métropolitaine.**

**La Métropole se propose désormais de jouer un rôle de chef d'orchestre, pour travailler à la concrétisation de cette stratégie en un projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLY).**

C'est donc la raison pour laquelle, sur le périmètre de projet défini (50 km autour de la Ville de Lyon), un **atelier de réflexion dédié aux relations entre la Métropole et les territoires voisins** va être mis en place d'ici la fin de l'année 2019.

Deux étapes, au fil de l'année 2019, ont permis de commencer à structurer ces réflexions :

- un premier atelier a eu lieu lors du Salon Planète Appro, à Villefranche, le 25 mars 2019 ;
- une demi-journée de présentation de la stratégie alimentaire territoriale, à Lyon, le 14 juin 2019, lors de laquelle les participant-e-s ont été invité-e-s à préciser les enjeux des relations entre la Métropole et les territoires voisins.

En parallèle, la Métropole de Lyon a sollicité l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise pour un **travail préparatoire à l'approfondissement de ce dialogue interterritorial**, visant à identifier et contacter les acteurs institutionnels qu'il conviendrait d'associer à la construction de la gouvernance alimentaire.

Ces prises de contact se sont donc centrées sur les **structures publiques, animatrices ou régulatrices du territoire** : intercommunalités, collectivités, syndicats mixtes, parcs naturels et chambres consulaires.

**Le présent document se propose donc de rassembler les enseignements de ces différents temps d'échange.**

### Méthodologie des prises de contact avec les territoires voisins

Les entretiens avec les acteurs institutionnels voisins de la Métropole de Lyon ont visé à recueillir trois types d'information :

- les **démarches engagées** par l'acteur enquêté en matière d'alimentation, les enjeux qu'il a identifiés sur son territoire ;
- **l'insertion de l'acteur enquêté dans un écosystème d'acteurs** sur le sujet de l'alimentation ;
- l'intérêt et le **positionnement de l'acteur par rapport à la stratégie alimentaire, ses besoins et ses attentes.**

Si la majorité des entretiens a d'abord été menée avec un prisme thématique « Agriculture », dû en partie à la nature des contacts pris, la **transversalité du sujet de l'alimentation** a été réaffirmée.

Bien souvent, les acteurs n'identifient pas *a priori* toutes les thématiques que couvre un système alimentaire territorial.

Suggérer un nuage de mots évoquant toutes les problématiques possibles (santé, gaspillage, changement climatique etc.) peut faciliter une réflexion plus transversale, et pallier les réponses souvent très axées sur

l'agriculture, induites par le fonctionnement souvent en silo des ingénieries des territoires.

Une attention particulière a donc été portée au recensement de toutes les compétences et projets susceptibles d'être des leviers dans un projet alimentaire territorial (par exemple : existence d'un PCAET, d'une labellisation TEPOS ou TEPCV, d'une politique sur l'économie circulaire (TZDZG), d'un questionnement sur les précarités dans le cadre de la politique de la ville etc.).

Les premiers entretiens ont eu lieu avec les participants à l'atelier de mars 2019. **Les prises de contact suivantes ont découlé progressivement des entretiens conduits.**

En septembre 2019, **38 entretiens**, d'une durée d'une demi-heure à une heure, ont été menés, **avec 33 acteurs** (cf. *liste des territoires enquêtés en annexe*).

### Atelier lors de la journée du 14 juin 2019



© Métropole de Lyon

# État de l'art de la structuration de politiques publiques alimentaires autour de la Métropole de Lyon

Sur le périmètre défini pour le Projet Alimentaire du Territoire Lyonnais (PATLY), une grande diversité d'acteurs se préoccupe d'enjeux alimentaires, à des degrés très hétérogènes, et par des entrées thématiques multiples.

## Des interlocuteurs fragmentés : des spécificités d'ingénierie en fonction des territoires

Les ingénieries des territoires ne sont que rarement structurées pour traiter de façon centralisée et transversale tous les sujets que recouvre la question alimentaire. Dans la plupart des structures, il faut donc faire intervenir plusieurs personnes pour couvrir tous ces champs (économie, nutrition-santé, environnement, agriculture, aménagement, justice sociale...).

De plus, la plupart des interlocuteurs sont missionnés sur un sujet alimentaire à temps partiel. Il arrive parfois que l'alimentation ne soit pas le but initial de l'action ou du projet.

C'est une donnée à prendre en compte pour garantir la participation des structures aux groupes de travail, et in fine, garantir la mobilisation autour du PATLY.

Pour autant, la grande quantité d'interlocuteurs mobilisés de près ou de loin sur le sujet permet d'envisager la création et le renforcement d'un vaste réseau de professionnels.

## Des degrés d'appropriations des problématiques alimentaires très variés

Peu de territoires se sont saisis de la problématique alimentaire en tant que telle : c'est un sujet dont la (re)mise à l'agenda est relativement récente. A ce jour, la plupart des territoires

interrogés travaillent sur des problématiques alimentaires partielles et isolées, avec une entrée majoritairement agricole.

Cependant, une **grande diversité de situation** peut être observée sur le périmètre des 50 km autour de Lyon. En préalable, on peut souligner que le sujet de l'approvisionnement local de la restauration collective est pris en charge, ou approché, par de nombreuses structures ou collectivités, quel que soit le degré d'investissement de la problématique alimentaire. Il semble constituer un premier pas dans la structuration de filières locales, que de nombreuses collectivités tentent de franchir.

Les structures peuvent être réparties en quatre catégories :

1. Les acteurs aux cultures institutionnelles et professionnelles les plus éloignées de la problématique alimentaire ne **conduisent pas (ou plus) d'action publique sur l'agriculture, encore moins sur l'alimentation.**

Le plus souvent, cette réalité convoque des explications réglementaires : il n'existe pas de compétence *stricto sensu* en la matière.

2. Viennent ensuite les structures ayant développé des **réflexions sur l'agriculture, avec une entrée environnementale.**

C'est parfois pour répondre initialement à des problématiques de préservation de la biodiversité / de la qualité de l'eau

que des réflexions plus larges sur l'agriculture locale émergent (par exemple les filières locales et leur structuration).

3. D'autres structures, sans avoir formalisé de politique publique en soi sur l'alimentation, ont cependant une **stratégie agricole étoffée, avec un portage politique associé.**

Ces stratégies sont plus ou moins intégrées aux autres politiques publiques et couvrent plus de champs que la catégorie précédente : elles peuvent s'intéresser à la formation des agriculteurs, la reprise / la transmission des exploitations, la valorisation de la production, le soutien à l'investissement, la structuration de filières de proximité...

C'est souvent par cette dernière entrée que la question de l'alimentation s'appuie. Les structures ayant développé ce genre de stratégies développent, la plupart du temps, *de facto* des réflexions et des projets sur l'alimentation de proximité.

Une grande partie des structures que l'on peut identifier dans cette catégorie mettent l'accent sur la valorisation de l'activité agricole.

4. Enfin, nous avons repéré une dernière catégorie de structures, qui se sont **saisies de façon plus intégrée des enjeux de l'alimentation pour engager des réflexions de PAT**, avec des degrés d'avancement divers.

## De nombreuses vellétés de projets alimentaires territoriaux

Il est crucial de noter que **plusieurs Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont actuellement évoqués, en réflexion, en projet (à des degrés d'avancement différents), voire actifs**, tout autour de la Métropole lyonnaise :

- PAT de Grenoble-Alpes Métropole, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, la Communauté de Communes Le Grésivaudan, la Communauté de Communes du Trièves, le Parc Naturel Régional de Chartreuse, le Parc Naturel Régional du Vercors et la Ville de Grenoble
- Diagnostic en cours sur la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien
- Premières idées ou réflexions (certaines uniquement exploratoires à ce stade) :
  - o sur le Nord-Isère (SICTOM de Morestel, CAPI, CC des Balcons du Dauphiné et des Vals du Dauphiné) ;
  - o sur le Syndicat de l'Ouest lyonnais (rassemblant les CC de la Vallée du Garon, des Vallons du Lyonnais, du Pays Mornantais et du Pays de l'Arbresle) ;

- o sur le périmètre du TEPOS rassemblant Saint-Etienne Métropole et le PNR du Pilat ;
- o sur Loire Forez Agglomération ;
- o sur la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Cette liste, qui n'est sans doute pas exhaustive, recouvre des réalités bien différentes.

Pour certains territoires, les réflexions sont embryonnaires, et ne sont pas (encore) portées politiquement, tandis que d'autres s'engagent d'ores et déjà dans des phases de diagnostic, ou de concertation avec le territoire.

Une discussion collective ciblée sur les points de convergence de ces différents PAT semblerait, *a minima*, intéressante.

## Focus sur les marques de territoire et labels de qualité locaux

De nombreuses marques ou démarches de marketing autour de l'agriculture (pas uniquement des produits alimentaires) existent déjà sur le périmètre des 50km :

- « Les Saveurs du Grand Parc » (de Miribel-Jonage)
- « Saveurs de l'Ain »
- « Les Eleveurs de Saveurs Iséroises » (pour la viande)
- « IsHere » (marque du Département, appliquée entre autres aux produits alimentaires)
- « La Région du Goût »
- Marque collective « Le Lyonnais Monts et Coteaux »
- « Pilat mon Parc »
- « TrèsBeaujolais »
- ...

Cette profusion pose la **question de la complémentarité (voire de la potentielle concurrence ?) de ces différents labels de qualité**. Il peut donc sembler pertinent d'aborder une éventuelle réflexion sur une marque de territoire comme l'aboutissement ou l'opportunité de structurer des filières locales, plutôt que comme une fin en soi.

### Un vivier important de stratégies territoriales : autant d'opportunités pour concrétiser les ambitions du Projet Alimentaire du Territoire Lyonnais

En complément des stratégies directement alimentaires, de **nombreux territoires sont en train d'évaluer ou de construire d'autres stratégies territoriales, qui sont autant d'opportunités, de supports ou de leviers pour les actions des PAT** (liste non exhaustive) :

- Bilan en cours du TEPOS/TEPCV composé par Saint-Etienne Métropole et le PNR du Pilat
- PCAET en cours pour le Val de Saône Centre, le Pays de l'Ozon, les Balcons du Dauphiné, Loire-Forez Agglomération, le SOL, Vienne Condrieu Agglomération...
- Lancement du PCAET de la CCEL, de la CCPO, de Bièvre et Rhône (avec une candidature TEPOS en projet), du Bassin de Bourg-en-Bresse, de Dombes Saône Vallée...
- De nombreux PAEC en cours : PNR du Pilat, Saint-Etienne Métropole, Boucle du Rhône en Dauphiné...
- Plan Local de Santé pour Bièvre et Rhône, qui va être remis à jour sur le périmètre issu de la fusion...
- « Territoire 0 Déchet » pour la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle...

- Perspective de réécriture de la Charte du PNR du Pilat en 2025.

Les **PCAET** sont particulièrement perçus comme propices à l'intégration d'actions dans le champ de l'alimentation : liens agriculture et changement climatique, logistique alimentaire et émissions de GES, gestion des déchets (organiques) et circularité...

Un certain nombre des objectifs stratégiques de la stratégie alimentaire sont assez peu traités sur le grand territoire des 50 km. Cet état de fait encourage la **complémentarité entre les différentes stratégies territoriales**. A priori, et avec la précaution des biais méthodologiques des entretiens, les sujets plus sociaux ne sont que rarement évoqués comme des enjeux par les collectivités voisines de la Métropole.

Nous avons cependant noté que :

- Saint-Etienne Métropole développe une politique de sensibilisation à l'agriculture locale et à l'alimentation responsable ;
- La question des gaspillages alimentaires sont notamment travaillés par Saint-Etienne Métropole et le SICTOM de Morestel.
- Le Syndicat de l'Ouest Lyonnais ouvrirait un champ de réflexion sur les questions de santé / nutrition et de précarité alimentaire.

Un nombre conséquent de territoires ont donc développé des expertises thématiques, sur lesquelles il serait riche de s'appuyer, pour imaginer par exemple des chefs de filât en co-responsabilité.



# Quelques enjeux particulièrement prénants pour les collectivités des 50km

Lors des entretiens conduits, un certain nombre d'attentes vis-à-vis de la démarche que la Métropole de Lyon est en train d'engager ont pu être recensées.

Ces attentes portent soit sur les modalités de la coopération, soit plus spécifiquement sur des sujets identifiés comme pouvant être abordés collectivement.

Ainsi, pour de nombreux territoires, un PAT Lyonnais devrait permettre de :

**Construire et structurer des filières locales**, et franchir un cap, changer d'échelle et massifier (par rapport aux AMAP, points de vente directs etc. qui ont constitué le premier pas) ;

**Développer la valeur ajoutée des productions agricoles**, notamment en travaillant sur :

- La sécurisation économique du passage vers un fonctionnement en circuits courts ;
- les équipements de transformation (et leur viabilité) ;
- les conditions d'acheminement des productions : la logistique.
- Les relations avec les grandes et moyennes surfaces et les industries agro-alimentaires.

**Maintenir des capacités de production agricoles**, notamment en construisant des stratégies pour les filières en tension (élevage et arboriculture notamment). Ceci en prenant en compte les problématiques environnementales induites par exemple par une remise en question de l'élevage industriel ;

**Accompagner la modification en profondeur** des modes de production et de distribution, au-delà du soutien aux initiatives existantes (AMAP, points de vente collectifs etc.).

**Sensibiliser le grand public / le consommateur :**

- à la qualité des produits d'alimentation que l'agriculture produit, au-delà du label « agriculture biologique » ;
- au rôle de l'agriculture, au-delà de sa fonction nourricière de l'agriculture : efforts réalisés sur l'eau ou les produits phyto, importance de l'agriculture (notamment de l'élevage) pour le paysage par exemple
- aux nécessaires changements de pratiques alimentaires.

**Sensibiliser les élus et techniciens** sur les leviers dont dispose une collectivité en matière d'alimentation (compétences, mais aussi au-delà (animation territoriale)).

**Organiser des transferts d'expériences** sur des axes déjà très développés dans les territoires (gaspillage alimentaire sur la CCMP par exemple, économie circulaire sur le SICTOM de Morestel, surpoids de l'enfant sur VCA (santé-nutrition plus globalement), mise en place de la redevance incitative pour les déchets sur le Pilat Rhodanien...)

Dans des cas plus particuliers, certains territoires seraient intéressés par des réflexions collectives sur :

- L'installation des agriculteurs, tant pour le foncier et le bâti technique que pour le logement, la transmission des exploitations et la reconversion ;
- La problématique de la qualification et du recrutement de la main-d'œuvre ;
- Le don alimentaire ;
- La restauration collective durable ;
- La perspective de la loi EGalim et ses répercussions pour les territoires ;
- Les paiements pour services environnementaux ;
- Des expérimentations logistiques ;
- L'attention portée aux éventuels déséquilibres créés pour les intermédiaires / commerçants ;
- Les liens à créer entre les démarches « captages prioritaires » et le PAEC de la Métropole.

# Comment organiser les relations entre territoires autour du PATLY ?

Il est nécessaire de distinguer l'organisation de la relation entre la Métropole et les territoires voisins et l'installation d'une gouvernance alimentaire. En d'autres mots : les objectifs de la gouvernance alimentaire ne sont pas les mêmes que ceux de l'organisation des relations Métropole / territoires voisins. Ce dernier point ne forme qu'une partie de la gouvernance alimentaire globale, qui intègre elle-même bien plus de questionnements et de parties prenantes.

## Quelques priorités pour les échanges Métropole / territoires voisins

Sans hiérarchie ni priorisation, trois attentes majeures ont été énoncées par les acteurs du périmètre des 50km concernant les relations entre la Métropole et les territoires voisins.

1. Partant du constat qu'il existe aujourd'hui peu (voire pas) d'habitude de travail entre la Métropole et les territoires voisins, et en écho au souhait de la Métropole de Lyon que l'alimentation devienne un terrain de dialogue et de coopération avec les territoires voisins, il semble prioritaire **d'organiser des temps collectifs d'interconnaissance** avec l'ensemble des territoires, pour échanger autour des projets de chacun, des besoins, des attentes, et du rôle que peut jouer chaque territoire.

2. Puisque le Projet Alimentaire se veut territorial, et non pas celui de la Métropole de Lyon, il est donc important que les **relations entre les territoires voisins (de la Métropole) puissent s'organiser** elles aussi. Un des objectifs de cette gouvernance devra donc être de permettre l'échange des territoires entre eux. C'est d'ailleurs une proposition étayée par le Conseil de Développement de la Métropole de Lyon, saisi sur la question de la stratégie alimentaire.

3. Un **besoin de capitalisation** a également émergé des différents échanges : une des priorités pour les acteurs concerne le partage et le retour

d'expériences, de bonnes pratiques, notamment de la part de la Métropole sur l'élaboration même d'une stratégie alimentaire ou d'un Projet Alimentaire de Territoire, pour permettre aux territoires voisins de construire eux-mêmes une « brique » de stratégie alimentaire. Conformément aux objectifs stratégiques, cette capitalisation pourrait également permettre des retours aux niveaux national et européen.

## Investir des scènes existantes ? en créer de nouvelles ?

La question de l'utilisation de scènes existantes par rapport à la création de nouveaux espaces de discussion a été abordée : les nombreuses scènes de gouvernance existantes pourraient être des **supports de discussion, des relais ou des acteurs incontournables à informer**. Mais elles pourraient bien n'être pas suffisantes, car elles ne rassemblent pas tous les acteurs concernés, ne serait-ce que pour les collectivités.

Quelques scènes sont déjà très intégrées dans le paysage professionnel de l'agriculture et de l'alimentation ; des réseaux existent :

- Le Pôle Agroalimentaire de l'Isère (Département, Grenoble Alpes Métropole, les communautés de communes du Grésivaudan et du Pays roussillonnais, et le Pays voironnais, CCI de Grenoble et du Nord-Isère, CMA et Chambre d'agriculture) ...

## Quelle formalisation des relations ?

La gouvernance du PATLY nécessitera sans doute **l'institutionnalisation d'une ou plusieurs scènes collectives, pour piloter et administrer la stratégie**. La forme que celle-ci pourrait prendre reste à définir et à discuter collectivement. Cependant, les coopérations institutionnelles doivent être distinguées des coopérations opérationnelles entre acteurs : les premières ne doivent pas conditionner la concrétisation de projets communs.

**Certains territoires anticipent la nécessité, ou le souhait, de formaliser des coopérations bilatérales**. Le contrat de réciprocité a été un des outils évoqués. Cet outil, mobilisable depuis 2015, et dont le contenu se construit à géométrie variable, en fonction des volontés des acteurs, est un accord de gré à gré, qui acte le principe de coopération, d'interdépendance et de réciprocités, entre métropoles et leurs territoires voisins.

...et le Pôle Agroalimentaire de la Loire, avec des habitudes de travail en interaction avec les professionnels, notamment les industries agroalimentaires.

- Le Comité de pilotage sur l'alimentation durable du PNR du Pilat : Etat, élus des intercommunalités et du Bureau du Parc, syndicats de développement agricole, Chambre consulaire, CUMA, ADEAR, Ardab, associations environnementales, conservatoires, fédérations de chasseurs et de pêcheurs...
- Le SOL avec ses 4 Communauté de Communes, qui mutualise certains moyens des 4 EPCI.
- Le Pôle Métropolitain : une scène d'animation territoriale de premier plan, dont font partie notamment des (futurs) membres du Pôle Agroalimentaire de l'Isère, et qui anime déjà depuis de nombreuses années un groupe autour des questions agricoles et alimentaires.
- L'inter-Scot, qui développe des réflexions sur les ressources naturelles et diffuse les informations aux EPCI.

Il est ressorti des échanges qu'il pourrait être pertinent **d'instaurer à la fois des scènes globales, qui permettent de garantir la transversalité de la démarche, et d'autres, plus spécifiques sur certaines thématiques.**

### Avec quels acteurs ?

Il est essentiel et évident que le PATLY dans son entièreté doit **associer un maximum d'acteurs, de tous horizons, intervenant à toutes les étapes du système alimentaire** (citoyens, agriculteurs, chambres consulaires, structures professionnelles de filières spécifiques, associations, acteurs de la production, de la transformation, de la distribution, de la restauration etc.).

Pour ce qui concerne plus spécifiquement la question de la relation aux « territoires » voisins, il ne sera pas possible de faire l'économie de la définition des acteurs que l'on envisage comme des représentants de ces territoires. **Les seules collectivités pourraient bien ne pas être suffisantes** : la question de la place d'acteurs thématiques devra être posée. Comment associer d'autres acteurs publics ou para-publics (chambres consulaires, hôpitaux, Sytral, syndicats...) ? Comment associer des acteurs privés ?

Il importe également de considérer les **acteurs publics intra-Métropole de Lyon** comme des parties prenantes de la stratégie alimentaire (Syndicat mixte Plaines Monts d'Or, SYMALIM...).

Sur certains territoires ruraux, plusieurs techniciens ont souligné la pertinence **d'inviter certains élus** aux moments de travail techniques : beaucoup (dont certains sont agriculteurs) ont une réelle expertise de terrain.

Il est cependant important de distinguer quels acteurs doivent être associés dans quelle scène, d'où l'importance de scènes globales et transversales, et d'autres plus thématiques.

Des relations multilatérales et bilatérales devront s'organiser, les échelles pourront se définir à géométrie variable en fonction des sujets à traiter.

### Qui finance quoi ?

Le sujet de la répartition des charges financières liées à la mise en œuvre d'une telle stratégie n'a été que peu abordé pour l'instant, mais un certain nombre de questions semble émerger.

La mise en œuvre de la stratégie territoriale suppose des **moyens d'animation territoriale**. Il sera nécessaire de prendre en compte les **différences d'ingénierie, et de moyens financiers plus largement**, entre les territoires les plus urbains et les plus ruraux, et **d'organiser leur maillage, voire leur mutualisation**.

La question de la **répartition des charges pour des financements plus lourds et massifs** (compte tenu de l'échelle), pour accompagner l'évolution des pratiques par exemple a été posée. Le périmètre défini pour la stratégie signifie-t-il que la Métropole financerait des opérations en dehors de son territoire ? Y a-t-il des systèmes de co-financement à organiser ?

## ANNEXE 1 – Acteurs publics / institutionnels présents sur le périmètre des 50 km\*

### EPCI

- Métropole de Lyon
- Saint-Etienne Métropole
- Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo
- Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien
- Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse
- Communauté d'agglomération Loire Forez Agglomération
- Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération
- Communauté d'agglomération Porte de l'Isère
- Communauté d'agglomération Vienne Condrieu
- Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône
- Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées
- Communauté de communes Bièvre Isère
- Communauté de communes de Bièvre-Est
- Communauté de communes de Forez-Est
- Communauté de communes de la Côtière à Montluel
- Communauté de communes de la Dombes
- Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
- Communauté de communes de la Vallée du Garon
- Communauté de communes de la Veyre
- Communauté de communes de l'Est Lyonnais
- Communauté de communes de Miribel et du Plateau
- Communauté de communes d'entre Bièvre et Rhône
- Communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné
- Communauté de communes des Monts du Lyonnais
- Communauté de communes des Monts du Pilat
- Communauté de communes des Vallons du Lyonnais
- Communauté de communes Dombes Saône Vallée
- Communauté de communes du Pays de l'Arbresle
- Communauté de communes du Pays de l'Ozon
- Communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône
- Communauté de communes du Pays Mornantais
- Communauté de communes du Pilat Rhodanien
- Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné
- Communauté de communes Les Vals du Dauphiné
- Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné
- Communauté de communes Porte de Drômardèche
- Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon
- Communauté de communes Saône-Beaujolais
- Communauté de communes Val de Saône Centre

### Collectivités locales

- Conseil départemental de l'Isère
- Conseil départemental du Rhône
- Conseil départemental de l'Ain
- Conseil départemental de la Loire

### Chambres consulaires

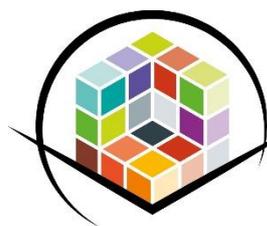
- Chambre régionale d'agriculture
- Chambre d'Agriculture du Rhône
- Chambre d'Agriculture de l'Ain
- Chambre d'Agriculture de l'Isère
- Chambre d'Agriculture de la Loire
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Beaujolais
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord-Isère
- Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain
- Chambre des Métiers et d'Artisanat de la Loire

### Syndicats mixtes & autres acteurs

- Pôle métropolitain
- Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre
- Syndicat de l'Ouest Lyonnais
- SICTOM de Morestel
- Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel Jonage
- Parc Naturel Régional du Pilat
- Syndicat Mixte Plaines Mont d'Or
- Syndicat Mixte du Val de Saône-Dombes
- Syndicat Mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain
- Syndicat Mixte du SCOT Sud-Loire
- Syndicat de l'Ouest Lyonnais
- Syndicat Mixte du Beaujolais
- Syndicat Mixte des Rives du Rhône
- Syndicat Mixte du Scot Nord-Isère
- SEPAL
- ...

\* Les structures dont le nom apparaît en noir sont celles avec lesquelles un entretien qualitatif a été mené.





Agence d'**Urbanisme** de l'aire  
métropolitaine **lyonnaise**

Tour Part-Dieu, 23<sup>e</sup> étage  
129 rue Servient - 69326 Lyon Cedex 03  
Tél. 04 81 92 33 00 - Fax 04 81 92 33 10  
[www.urbalyon.org](http://www.urbalyon.org)

Métropole de Lyon, Etat, Département du Rhône, Sepal, Sytral, Epora, Pôle Métropolitain, Communautés d'agglomération Annonay Rhône Agglo, du Bassin de Bourg en Bresse, Porte de l'Isère, Vienne Condrieu agglomération, Communautés de communes de l'Est lyonnais, de la Dombes, de la Vallée du Garon, des Monts du Lyonnais, des Vallons du Lyonnais, du Pays de l'Arbresle, du Pays de l'Ozon, Communes de Bourgoin-Jallieu, de Lyon, de Romans-sur-Isère, de Saint-Priest, de Tarare, de Vaulx-en-Velin, de Vénissieux, de Vienne, de Villeurbanne, Syndicats mixtes des Scot de l'Ouest lyonnais, de la Boucle du Rhône en Dauphiné, des Rives du Rhône, du Beaujolais, du Nord-Isère, du Val de Saône-Dombes, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, Agence régionale de santé, Caisse des dépôts et consignations, Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole, Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, Grand Lyon Habitat, Lyon Métropole Habitat, Syndicat mixte de transports de l'aire métropolitaine lyonnaise, Syndicat mixte Plaines Mont d'or, Syndicat mixte du Grand Parc Miribel Jonage

Directeur de la publication : **Damien Caudron**  
Référentes : **Morgane Moreau** - 04 81 92 33 11 [m.moreau@urbalyon.org](mailto:m.moreau@urbalyon.org)  
**Camille Tedesco** - 04 81 92 33 94 [c.tedesco@urbalyon.org](mailto:c.tedesco@urbalyon.org)  
Infographie : Agence d'urbanisme